

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 avril 2001



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. COSME, Maire, BARTOLONE (à partir de 19h11), DECOBERT (à partir de 19h12), RENAULT, Mme LEGRAND, MM. HURET, GRANDVOINET, INCERTI-FORMENTINI, LEVESQUE, Mme GROS, Maires Adjoints, MM. BOISSON, AMARA, Mmes LAPORTE, LESCURE, MM. ABERLÉ, VIAL, Mmes GUISES, MAMOU, VAN HESSCHE (à partir de 19h38), SIRE, BELLUE, CUESTA, BOULEMSAMER, MM. DRODE, SOUDON, Mme PESCH, MM. DUPONT, SANVEE (à partir de 19h13), Mme BADIOU, M. DEGARDIN, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents, excusés  
et représentés :

Mme MONNAIS, Conseillère Municipale, représentée par Mme MAMOU, Mlle MIMOUNI, Conseillère Municipale, représentée par Mme CUESTA, Mme RAOUADI, Conseillère Municipale, représentée par M. DUPONT.

Étaient absents

M. BARTOLONE (de 19h10 à 19h11),  
M. DECOBERT (de 19h10 à 19h12),  
M. SANVEE (de 19h10 à 19h13),  
Mme VAN HESSCHE (de 19h10 à 19h38).

Secrétaire :

Monsieur Nicolas SOUDON

La séance est ouverte à 19h10.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h10 et procède à l'appel nominal.  
Monsieur le Maire propose au conseil de nommer Monsieur Nicolas SOUDON secrétaire de séance ce qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur DECOBERT entre en séance à 19h12

---

# 1

## Délégation de signature à quatre Maires-Adjoints

- Monsieur le Maire informe qu'un incendie a eu lieu à l'entreprise RELUTEX rue Baudin. Il remercie les services publics de leur intervention efficace et rapide.

Monsieur SANVEE entre en séance à 19h13.



Monsieur le Maire propose au conseil que le premier Maire-Adjoint, le deuxième Maire-Adjoint, le quatrième Maire-Adjoint et le huitième Maire-Adjoint disposent d'une délégation de signature générale sur l'ensemble des affaires de la commune.

La question est soumise au vote : 26 pour et 6 abstentions.



## 2

### Élection des membres des Commissions municipales

- Monsieur le Maire rappelle que dans la précédente mandature, il existait quatre commissions municipales :

-Commission des Affaires Générales, Finances, Budget, Communication, Commerce Artisanat et Emploi,

-Commission de l'Urbanisme, du Logement, Cadre de Vie, Environnement, Travaux d'Équipement, Stationnement, Prévention, Sécurité,

-Commission Jeunesse, Activités Scolaires, péri et post scolaires, Culture, Sport, animation, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative,

-Commission Action Sanitaire et Sociale, Solidarité, Petite Enfance, Famille,

Il est proposé d'une part de maintenir ces quatre commissions et d'autre part d'élire ses représentants au nombre de neuf. L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Pour les candidatures présentées aux quatre commissions :

L'élection des membres a eu lieu à main levée, suite à la proposition de Monsieur le Maire qui a été acceptée à l'unanimité.

#### -Commission des Affaires Générales, Finances, Budget, Communication, Commerce Artisanat et Emploi

- Président : COSME Gérard
- Vice-Président : ABERLE Edgard
- Membres :  
AMARA Charles  
SOUDON Nicolas  
BELLUE Véronique  
GUISES Elisabeth  
VIAL Michel  
LAPORTE Marie Paule  
BADIOU Monique  
DEGARDIN Luc

32 votants, unanimité,

#### -Commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement, Travaux d'Équipement, Stationnement, Prévention, Sécurité

- Président : COSME Gérard
- Vice-Président : VIAL Michel
- Membres :  
SIRE Catherine  
BELLUE Véronique  
SOUDON Nicolas  
ABERLE Edgard  
BOULEMSAMER Holia  
DRODE Cédric  
PESCH Micheline  
BADIOU Monique

32 votants, unanimité.

### -Commission Jeunesse, Activités Scolaires, péri et post scolaires, Culture, Sport, Animation, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative

- Président : COSME Gérard
- Vice-Président : LESCURE Mariama
- Membres :  
SIRE Catherine  
JIMENEZ CUESTA Maria Pilar  
BOISSON Maurice  
MIMOUNI Amira  
BOULEMSAMER Holia  
DRODE Cédric  
RAOUADI Lynda  
DUPONT Jean-Claude

32 votants, unanimité.

### -Commission Action Sanitaire et Sociale, Solidarité, Petite Enfance, Famille

- Président : COSME Gérard
- Vice-Président : LAPORTE Marie Paule
- Membres :  
GUISES Elisabeth  
LESCURE Mariama  
MAMOU Danielle  
VAN HESSCHE Marie Christine  
MIMOUNI Amira  
DRODE Cédric  
SANVEE Roger  
PESCH Micheline

32 votants, unanimité.

Monsieur le Maire fait une information sur les délégations données aux Maires Adjoints :

- Premier Maire-Adjoint chargé des Affaires générales,
- Deuxième Maire-Adjoint chargé des finances, du budget et du personnel communal,
- Troisième Maire-Adjoint chargé du logement,
- Quatrième Maire-Adjoint chargée de l'enseignement, de l'éducation, de la Jeunesse et des activités post, péri et extra scolaires,
- Cinquième Maire-Adjoint chargé de la vie économique, du commerce et de l'artisanat, des foires et marchés, du transport, de la circulation,
- Sixième Maire-Adjoint chargé de la démocratie locale et de la vie associative, de la culture et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la prévention et de la sécurité,
- Septième Maire-Adjoint chargé de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion des jeunes et des commissions de sécurité,
- Huitième Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, des travaux, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- Neuvième Maire-Adjoint chargée des affaires sanitaires et sociales, de la solidarité, de la Famille et de la petite enfance, Personnes Agées,

Monsieur le Maire fait une information sur les missions confiées aux conseillers municipaux :

- Charles AMARA : budget du CCAS, vie associative,
- Nicolas SOUDON : OPAH, insalubrité, environnement, cadre de vie,
- Maria CUESTA : Centres de Loisirs,
- Marie-Christine VAN HESSCHE : centres de vacances, relation avec les clubs sportifs,
- Elisabeth GUISES : Restauration scolaire,
- Mariama LESCURE : GAPE, 3<sup>ème</sup> age,
- Cédric DRODE : Marchés,
- Holia BOULEMSAMER : Nouvelles Technologies,
- Amira MIMOUNI : Contrat Local de Sécurité,

- Véronique BELLUE : Démocratie locale,
- Michel VIAL : Agenda 21,
- Catherine SIRE : Mission locale,
- Danielle MAMOU : Petite enfance,
- Marie Paule LAPORTE : Santé.



# 3

## Élection de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public

- Les textes législatifs prévoient l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Pour notre ville, la commission comporte cinq membres élus à la représentation proportionnelle.

Il est proposé que les membres de la commission d'appel d'offres soient les mêmes pour la commission de délégation de service public.

Pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, le résultat est le suivant :

Votants : 32  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 32

Ont obtenu :

Titulaires	Suppléants
INCERTI-FORMENTINI Georges : 32 voix	LAPORTE Marie Paule : 32 voix
DECOBERT Jean-Luc : 32 voix	JIMENEZ CUESTA M. Pilar : 32 voix
HURET Marc : 32 voix	VIAL Michel : 32 voix
BOISSON Maurice : 32 voix	AMARA Charles : 32 voix
DUPONT Jean-Claude : 32 voix	BADIOU Monique : 32 voix

Madame VAN HESSCHE entre en séance à 19h38.

Pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public, le résultat est le suivant :

Votants : 33  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

Titulaires	Suppléants
INCERTI-FORMENTINI Georges : 33 voix	LAPORTE Marie Paule : 33 voix
DECOBERT Jean-Luc : 33 voix	JIMENEZ CUESTA M. Pilar : 33 voix
HURET Marc : 33 voix	VIAL Michel : 33 voix
BOISSON Maurice : 33 voix	AMARA Charles : 33 voix
DUPONT Jean-Claude : 33 voix	BADIOU Monique : 33 voix

---



---

## 4

### Désignation de cinq membres du Conseil au Conseil d'Administration du CCAS

- Les textes législatifs et en particulier le décret du 6 mai 1995 organisent le fonctionnement du centre communal d'action sociale.

Il appartient à la commune de désigner ses représentants au Conseil d'Administration de cet établissement public. Il est proposé d'en élire 5, élus à la représentation proportionnelle.

Votants : 33  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- M. COSME Gérard : 33 voix
- Mme GUISES Elisabeth : 33 voix
- Mme LEGRAND Martine : 33 voix
- Mme GROS Monique : 33 voix
- M. RENAULT Julien : 33 voix
- Mme PESCH Micheline : 33 voix

---



---

## 5

### Désignation de deux membres du Conseil au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles

- Il appartient au Conseil d'élire deux représentants au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Votants : 27  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

- Nicole MONNAIS : 27
- Marie Christine VAN HESSCHE : 27

Le groupe UDF/RPR ne participe pas au vote.

Madame Nicole MONNAIS et Madame Marie Christine VAN HESSCHE sont déclarées élues.

---



---

## 6

### Élection des représentants du Conseil au sein de certains organismes

- Monsieur le Maire propose que les élections des représentants du Conseil au sein de certains organismes aient lieu à main levée.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

#### - Cimetière Intercommunal de Bondy :

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- LEVESQUE Robert : 27 voix
- BOISSON Maurice : 27 voix

#### - Syndicat Intercommunal du Traitement des ordures ménagères :

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

2 Délégués titulaires ont obtenu :

- LEVESQUE Robert : 27 voix
- VIAL Michel : 27 voix

2 Délégués suppléants ont obtenu :

- LAPORTE Marie Paule : 27 voix
- INCERTI FORMENTINI Georges : 27 voix

#### - Maison de retraite de Pantin/Bagnolet/Les Lilas/Pré Saint-Gervais :

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidates ont obtenu :

- MONNAIS Nicole : 27 voix
- GUISES Elisabeth : 27 voix

#### - Syndicat des Eaux :

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- ABERLE Edgard : 27 voix
- HURET Marc : 27 voix

#### - Syndicat de l'Électricité :

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6

Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- BOISSON Maurice : 27 voix  
- VIAL Michel : 27 voix

#### - Syndicat du Gaz

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- DRODE Cédric : 27 voix  
- DECOBERT Jean-Luc : 27 voix

#### - Syndicat des Pompes Funèbres

2 titulaires

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- BOISSON Maurice : 27 voix  
- ABERLE Edgard : 27 voix



## 7

### Désignation d'un membre du Conseil au sein du Comité Départemental du R.M.I.

- Il appartient au Conseil d'élire un représentant au comité départemental du R.M.I.

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

La candidate a obtenu :

- GUISES Elisabeth : 27 voix

Madame Elisabeth GUISES est proclamée élue.



# 8

## Désignation de deux membres du Conseil à l'assemblée générale de la Mission Locale

- Il appartient au Conseil d'élire ses deux représentants à l'assemblée générale de la Mission Locale.

Votants : 27  
Ne participent au vote : 6  
Blancs et nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

Les candidats ont obtenu :

- INCERTI FORMENTINI Georges : 27 voix
- GRANDVOINET Bernard : 27 voix

Messieurs Georges INCERTI FORMENTINI et Bernard GRANDVOINET sont proclamés élus.



# 9

## Désignation de membres du Conseil au sein du Conseil d'Administration de différentes associations

- Il appartient au Conseil d'élire ses représentants au sein des organismes suivants :

- l'E.M.G.M. : 7 membres

M. GRANDVOINET Bernard : unanimité  
M. DECOBERT Jean-Luc : unanimité  
Mme LEGRAND Martine : unanimité  
Mme BELLUE Véronique : unanimité  
Mme LAPORTE Marie Paule : unanimité  
Mme SIRE Catherine : unanimité  
Mme RAOUADI Lynda : unanimité  
Ê

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

- le Collège : 2 membres

Mlle MIMOUNI Amira : 27 voix - 6 refus de vote  
M. GRANDVOINET Bernard : 27 voix - 6 refus de vote  
Ê

- la GAPE : 4 membres

Mlle MIMOUNI Amira : 27 voix - 6 refus de vote  
Mme LEGRAND Martine : 27 voix - 6 refus de vote  
Mme SIRE Catherine : 27 voix - 6 refus de vote  
Mlle BOULEMSAMER Holia : 27 voix - 6 refus de vote  
Ê

- la Fête est dans le Pré : 2 membres

M. GRANDVOINET Bernard : 27 voix - 6 refus de vote  
Mme MAMOU Danielle : 27 voix - 6 refus de vote  
Ê

- le Club du Troisième Âge : 4 membres

M. ABERLE Edgard : 27 voix - 6 refus de vote  
Mme GROS Monique : 27 voix - 6 refus de vote

Mme LESCURE Mariama : 27 voix - 6 refus de vote  
Mme LAPORTE Marie Paule : 27 voix - 6 refus de vote  
Ê

- le Comité de Jumelage : 9 membres

M. ABERLE Edgard : unanimité  
M. BOISSON Maurice : unanimité  
Mme GROS Monique : unanimité  
Mme MONNAIS Monique : unanimité  
Mme JIMENEZ CUESTA Maria Pilar : unanimité  
Mme BOULEMSAMER Holia : unanimité  
Mme GUISES ElisabethÊ : unanimité  
Mlle PESCH Micheline : unanimité  
Mme BADIOU Monique : unanimité



## 10 Désignation des membres du CCPD

- Il appartient au Conseil d'élire ses 7 membres au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Votants : 33  
Blancs et Nuls : 0  
Suffrage exprimé : 33

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président :	COSME Gérard	BOISSON Maurice
Membres :	GRANDVOINET Bernard	VAN HESSCHE Marie Christine
	LEGRAND Martine	AMARA Charles
	BELLUE Véronique	SOUDON Nicolas
	MIMOUNI Amira	JIMENEZ CUESTA Maria Pilar
	SIRE Catherine	LESCURE Mariama
	INCERTI FORMENTINI Georges	RENAULT Julien
	BADIOU Monique	DEGARDIN Luc



## 11 Désignation d'un correspondant pour le Comité Départemental de la prévention routière

- Il appartient au Conseil d'élire son représentant au sein du Comité départemental de la prévention routière.

Votants : 27  
Ne participent pas au vote : 6  
Blancs et Nuls : 0  
Suffrage exprimé : 27

Monsieur Charles AMARA a obtenu 27 voix

Monsieur Charles AMARA est proclamé élu.



---

## 12 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la crèche parentale OUISTITIS

- Il appartient au Conseil d'élire ses deux représentants la crèche parentale OUISTITIS.

Votants : 27  
Ne participent pas au vote : 6  
Blancs et Nuls : 0  
Suffrage exprimé : 27

Les candidates ont obtenu :

Mme GROS Monique : 27 voix  
Mme GUISES Elisabeth : 27 voix.

Mesdames GROS et GUISES sont déclarées élues.

---



---

## 13 Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale de la SODEDAT

- Il appartient au Conseil d'élire son représentant à l'assemblée générale de la SODEDAT.

Votants : 27  
Ne participent pas au vote : 6  
Blancs et Nuls : 0  
Suffrage exprimé : 27

Le candidat Monsieur Marc HURET a obtenu : 27 voix.

Monsieur Marc HURET est proclamé élu.

---



---

## 14 Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'école privée Saint-Joseph

- Il appartient au Conseil d'élire un représentant au Conseil d'Administration de l'école privée Saint-Joseph.

Votants : 27  
Ne participent pas au vote : 6  
Blancs et Nuls : 0  
Suffrage exprimé : 27

Madame Martine LEGRAND a obtenu : 27 voix.

Madame Martine LEGRAND est proclamée élue.



---

## 15 Désignation de sept membres du Conseil Municipal à la commission de suivi des Centres de Loisirs

- Il appartient au Conseil d'élire sept représentants à la commission de suivi des Centres de Loisirs.

Votants : 33

Blancs et Nuls : 0

Suffrage exprimé : 33

Les candidats sont les suivants :

- COSME Gérard
- LEGRAND Martine
- BELLUE Véronique
- MIMOUNI Amira
- JIMENEZ CUESTA Maria Pilar
- LAPORTE Marie-Paule
- SIRE Catherine
- DUPONT Jean-Claude

La liste a obtenu 33 voix.



---

## 16 Débat sur les orientations budgétaires

- Monsieur DECOBERT précise que la loi de décentralisation du 6 février 1992 prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat de cette année se situe dans un contexte particulier puisque le vote du budget, ainsi que la loi l'a prévu, ne sera adopté que début avril soit après le renouvellement de l'assemblée communale. Sa tenue après l'élection du nouveau conseil permet ainsi à la majorité municipale choisie par les gervaisiennes et les gervaisiens de mettre en œuvre ses orientations budgétaires. Celles-ci sont la traduction concrète d'une volonté politique clairement réaffirmée à gauche et des choix validés par la population.

Le budget de l'année 2001 qui est proposé s'inscrit dans ce cadre. Il s'articule autour de deux axes : la continuité dans l'action et la prise en compte des demandes nouvelles et des propositions issues de la campagne municipale.

D'abord, la continuité pour préserver les points forts de la gestion municipale et poursuivre les politiques en direction de l'enfance, de la jeunesse, les politiques en matière de solidarité et d'amélioration du cadre de vie.

Ensuite, la mise en œuvre du programme de gauche qui vient d'être approuvé par la population. La campagne électorale est un moment privilégié de rencontre avec les habitants. Des multiples réunions qui se sont tenues, de la concertation renforcée qui a été menée sont ressortis des avis, des demandes nouvelles, des propositions. Il nous faut maintenant en tenir compte. Le budget primitif 2001 intègre d'ores et déjà certains éléments de cette campagne.

## 1) La continuité dans l'action

Les Gervaisiennes et les Gervaisiens ont renouvelé leur confiance à la majorité de gauche. Cette majorité, féminisée, rajeunie et représentative des diverses forces de gauche et des personnalités inscrit son action dans la continuité des équipes municipales précédentes.

Ses orientations budgétaires, réaffirmées, visent à dégager les moyens financiers qui permettront de mettre en œuvre la politique proposée à la population.

Elles s'inscrivent dans un contexte national favorable, marqué par la politique du gouvernement de Lionel Jospin, auquel participe Claude Bartolone, qui se traduit par :

- une croissance économique soutenue, plus forte que celle de nos partenaires européens. Pour notre ville, ce sont des entreprises qui sont plus prospères, qui retrouvent la confiance, des demandeurs d'emploi qui voient leur horizon s'éclaircir.
- La diminution du nombre de demandeurs d'emplois : même s'il reste encore trop de chômeurs, même si l'emploi pénètre encore insuffisamment certains quartiers où certaines populations, même si l'effort engagé doit être poursuivi et renforcé... c'est plus d'un million de chômeurs en moins depuis 1997. Là encore, les gervaisiens peuvent ressentir cette amélioration dans leur famille, autour d'eux, chez leur proches.
- Une politique de l'emploi en direction des jeunes avec les emplois-jeunes qui ont redonné un espoir en l'avenir à toute une génération. Au Pré Saint-Gervais, ce sont plus de 24 jeunes qui bénéficient (ou ont bénéficié) de ce dispositif, qui reçoivent une formation et dont certains d'entre eux ont déjà trouvé un emploi permanent.
- Des avancées sociales importantes avec la CMU ou la réduction du temps de travail : là encore de nombreux gervaisiens en bénéficient.
- La suppression de la part salariale dans l'assiette de la taxe professionnelle qui a vu la cotisation de TP diminuer très sensiblement pour toutes les entreprises de main-d'œuvre, et elles sont nombreuses au Pré Saint-Gervais.
- La suppression de la part régionale de la taxe d'habitation et la réforme du revenu de référence qui ont permis de diminuer sensiblement la taxe d'habitation de nombreux gervaisiens.
- La mise en place avec les collectivités locales d'un contrat de croissance et de solidarité qui va permettre de bénéficier d'une croissance économique soutenue dans notre pays, ainsi les recettes des communes sont en augmentation, l'Etat garantissant même une augmentation de 1,75 % de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement. Cette situation contraste avec les décisions intervenues avant 1997 qui, rappelons le aboutissaient à une augmentation de 0,65 % de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement sous le gouvernement d'Alain Juppé avec le pacte de stabilité.

Dans ce contexte favorable, les orientations financières de la majorité municipale visent à bien gérer au bénéfice de tous les gervaisiens.

Attachée au service public, soucieuse de sa qualité, désirant accroître les services rendus à la population tout en répondant aux nouvelles exigences de ce début de siècle notamment au niveau du cadre de vie, de l'environnement, des nouvelles technologies, attentive aux préoccupations du personnel municipal, la majorité municipales propose :

- de ne pas augmenter les taux municipaux de la fiscalité locale. Ainsi depuis 1994, les taux au Pré Saint-Gervais seront les mêmes. Cela a été dit en 1995, cela a été réalisé durant le précédent mandat. Il est proposé de poursuivre sur la même voie. Ainsi, alors que les dépenses augmentent mécaniquement chaque année, les taux des impôts locaux ont été stabilisés, ce qui se traduit concrètement pour les gervaisiens, compte tenu des réformes évoquées ci-dessus, par des baisses de taxe d'habitation et de taxe professionnelle.

- De continuer à mettre en concurrence chaque fois que cela est possible les entreprises qui travaillent pour la ville pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix.
- De poursuivre la politique de quotient familial qui permet un accès de tous aux services publics ou aux loisirs en fonction des capacités contributives.
- De préserver un autofinancement positif, permettant de financer sur fonds propres des investissements.
- De recourir autant que faire se peut aux subventions pour financer nos actions.
- De maîtriser le recours à l'emprunt pour qu'il reste compatible avec nos possibilités de remboursement tout en permettant la réalisation des investissements décidés. La dette de la ville est d'un très bon niveau, inférieure aux ratios habituellement retenus pour des villes de notre strate. La charge annuelle a été sensiblement diminuée par deux renégociations durant le précédent mandat. La politique proposée s'inscrit dans cette voie.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, leur évolution est conforme aux besoins exprimés par les différents services et aux possibilités financières qui sont dégagées. Elles illustrent le sérieux du travail réalisé par les services municipaux pour gérer au mieux leur budget et pour rendre à la population le meilleur service au meilleur coût. Elles donneront au personnel communal les moyens d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.

Pour ce qui est de l'investissement, la continuité se traduira notamment par la poursuite des travaux de rénovation de nos établissements scolaires notamment à Suzanne Lacore et à Pierre Brossolette.

Continuité donc au niveau de la gestion pour permettre le financement de la politique de la majorité municipale et notamment pour mettre en œuvre les propositions nouvelles qui sont issues du débat mené avec les habitants de la ville au cours de ces derniers mois.

## II ) La mise en œuvre de nouvelles propositions issues du programme de la gauche plurielle rassemblée

La campagne pour les élections municipales a été un moment de dialogue renforcé avec la population. Elle a permis de recenser de nouvelles attentes, de nouveaux besoins et de faire des propositions qui les intègrent.

Le budget primitif 2001 reprend certains de ces éléments et voit l'amorçage de politiques qui seront ensuite poursuivies et renforcées.

D'ores et déjà, de nouvelles actions sont inscrites. Elles viseront à renforcer :

- La démocratie locale. Cela conduira à la mise en place de comités de quartier avec des fonds de quartier pour permettre leur fonctionnement. Cela se traduira par l'ouverture du journal municipal "Prévoir" à tous les groupes constitués, dans une rubrique clairement identifiée. Cela se fera par la mise en place de commissions de travail sur certains thèmes, la présentation à la population des projets de ZAC. Cela se fera également par la possibilité pour les habitants de la ville de dialoguer avec le Maire et les Maires-Adjoints sur Internet.
- L'action en faveur du logement avec notamment la création d'une délégation spécifique et d'une commission de suivi et d'attribution du logement social.
- L'action économique avec notamment la création d'une délégation spécifique et la réalisation d'une étude sur la revitalisation du marché.
- Les nouvelles technologies avec le câble et un accès facilité à Internet pour les gervaisiens.
- Les investissements qui sont apparus indispensables. Que ce soit pour réaliser :
  - la ZAC Deltéral/Sémanaz avec l'achèvement en 2001 des acquisitions,
  - l'aménagement de la restauration scolaire (étude),
  - les travaux du groupe scolaire Anatole France maternelle,
  - une salle polyvalente avec la mise en place d'une commission chargée de réfléchir sur le lieu et le contenu du projet,
  - des travaux de voirie conduisant à améliorer l'environnement et le cadre de vie

en respectant l'identité de la ville. Une étude sur la révision du POS sera diligentée.

Ainsi, les orientations budgétaires qui sont proposées concilient la continuité dans l'action et dans la gestion de la majorité municipale avec la prise en compte des propositions nées du débat avec la population au cours de ces derniers mois.

Elles doivent permettre de poursuivre et de renforcer les services rendus à tous les gervaisiens et d'améliorer leur cadre de vie et l'environnement.

Elles visent à rendre la vie plus facile et plus agréable pour tous et à permettre à chacun de s'épanouir au sein de sa ville. Elles s'inscrivent dans le cadre des propositions faites par la gauche plurielle rassemblée pour le Pré.

Madame LESCURE intervient au nom du groupe «A Gauche Autrement» :

«Comme l'a dit Jean-Luc Decobert, la croissance augmente dans le pays, mais tout le monde n'en profite pas de la même façon. Les emplois précaires augmentent avec leur lot de difficultés et d'angoisses, sans épargner le Pré, où le taux de chômage touche encore de trop nombreux gervaisiens.

Alors soyons plus réalistes et plus humbles.

Nous nous abstiendrons, comme nous l'avons dit lors des négociations qui ont abouti à un accord de fusion.

Nous nous abstiendrons, car n'ayant pas participé à l'élaboration de ce budget, nous ne pouvons juger réellement ni de la pertinence des choix effectués, ni juger de la perspective dans laquelle s'inscrit ce budget.

Cependant nous tenons à souligner que depuis 3 semaines les conditions dans lesquelles monsieur le maire exerce la concertation au sein de la majorité municipale permettent que les travaux s'ouvrent sous de meilleures auspices que lors de la précédente mandature.»

Madame LAPORTE prend la parole au nom du groupe communiste :

«Les orientations budgétaires présentées ce soir ont été préparées dans un contexte difficile, pour cause d'élections. Un exercice pas évident. Mais les dispositions mises en œuvre, pour que nous ayons les informations, les données indispensables à l'intervention des élus, l'engagement même des élus ont permis de faire notre travail correctement, cette attitude est appréciée par le groupe communiste.

La façon nouvelle de fonctionner de la majorité municipale doit sans aucun doute nous permettre de travailler encore mieux. Le budget est un moment décisif dans la vie locale. Les choix décidés à ce moment là sont déterminants pour la population. Ils doivent se faire en corrélation avec les Gervaisiennes et les Gervaisiens, développer les initiatives de rencontres, permettre d'associer le plus de gens possible ainsi que rendre les décisions prises plus compréhensibles, plus lisibles pour tous.

Concernant les orientations budgétaires préparées ce soir, je vous rassure, je ne reprendrai pas point par point l'énoncé de Jean-Luc DECOBERT.

Nous pensons que ces orientations sont à la hauteur de notre budget, que les axes préservent les points forts de la gestion municipales et effectivement (comme le souligne Jean-Luc) poursuivent les politiques en direction des grands secteurs, tel que l'enfance, la jeunesse, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie, qu'elles intègrent bien de nouvelles données, issues des propositions de la population, et par ces faits de la création de nouveaux secteurs d'activités comme par exemple : le logement, les nouvelles technologies, des responsabilités données aux conseillers municipaux, sur des questions importantes. Cette répartition sera plus efficace.

Sur les questions de gestion, nous avons fait nos preuves (je parle des équipes qui se sont succédées) en conséquence, nous serons toujours attentifs, mais pas inquiet, d'autant que nous considérons que c'est aussi de notre responsabilité.

Ces éléments nous amènent à voter le budget qui nous est proposé ce soir.

Je voudrais profiter de cet instant pour attirer l'attention de l'ensemble des élus, au-delà de nos opinions politiques.

Jean-Luc DECOBERT mentionnait dans l'introduction, le recul du chômage, même s'il y a encore trop de chômeurs disait-il.

Oui il y a encore trop de chômeurs et sur notre ville, encore trop nombreux celles et ceux qui vivent au seuil de la pauvreté.

Il mentionnait aussi, et entre autre : les emplois jeunes qui ont redonné espoir.

Certes, mais il s'agit là, de ne pas décevoir, et ce n'est pas joué.

Il y a aussi les questions de la sécurité ; qui est une grande question. Sur la ville, nous avons fait des choses intéressantes.

Mais croyez le bien, la sécurité passe d'abord et avant tout à ce que dans une société il n'y ait plus d'injustices. Plus d'injustices sociales et raciste, plus de violence.

Or, au vu et su de ce qui se passe aujourd'hui sur notre territoire, ce n'est pas sans conséquence pour le pays en général, et des répercussions sur les collectivités y compris la nôtre.

Quand des milliers de salariés sont traités comme des marchandises, quand la dignité humaine est piétinée.

On peut créer tous les espaces rencontres que l'on veut, des écoles d'écoute aux parents, créer des structures diverses pour les jeunes, développer les animateurs sociaux, cela ne suffira toujours pas à répondre à leurs attentes.

L'espoir, le rêve est brisé, plus d'illusion. Déception, amertume prennent le relais. Alors les discours.

Il faut agir, et fermement contre ce libéralisme infernal.

Il semble que l'acte premier d'un gouvernement de gauche :

- préserver l'emploi,
- le développer

de prendre les mesures adéquates qui justifient l'injustifiable.

La fermeture des 38 magasins européens de MARK & SPENCER va engendrer 21 milliards pour les actionnaires.

De quoi payer 5.000 salariés pendant 20 ans.

Dans le même ordre d'idée, au cours de l'année 2000, le géant DANONE a versé 5 milliards de dividendes à ses actionnaires alors qu'il a versé 450 millions aux 3.000 salariés qu'il emploie.

1.700 salariés de chez DANONE vont être jetés à la rue au nom d'une logique économique alors que l'entreprise est au top de sa rentabilité.

Il y a une loi votée depuis deux ans mais faute de décrets d'application (Loi HUE) DANONE peut aujourd'hui recevoir des fonds publics et licencier sans rendre compte à personne.

Où allons-nous ?

C'est insupportable.

L'opinion publique se soulève, elle compte sur la Gauche qu'elle a élue pour défendre les intérêts des Français, pour qu'elle ne joue pas la part belle aux forces de l'argent (il y a eu MICHELIN, Vilwoorde).

Parce que nous sommes des élus locaux responsables, que nous avons des engagements politiques à tenir devant la population.

Nous demandons le boycott des produits DANONE et de ses dérivés, dans nos cantines et Foyer Résidence.

Comme l'ont déjà fait de nombreuses villes sur le département et en France.

Et la mise à disposition d'un car pour se rendre à CALAIS, le 21 avril.

Pour les Gervaisiennes et les Gervaisiens, les syndicats, les associations et les

organisations qui désireraient se rendre sur place.

Ces propositions si elles étaient acceptées par notre assemblée donnerait à la population d'être avec leurs élus tous confondus, de se battre pour arrêter les licenciements partout où ils sont abusifs et basés sur des profits au détriment de l'homme.

Pour la dignité humaine,  
Contre l'injustice,  
Contre une politique de marchés, du libéralisme qui broient des femmes et des hommes, chez DANONE et bien au-delà».

Madame BELLUE prend la parole au nom du groupe socialistes :

«le budget qui vient de vous être présenté est le premier d'une mandature qui réuni au Pré Saint-Gervais, à l'image du Gouvernement, l'ensemble de la gauche plurielle. Il répond à une double exigence : être en conformité avec les engagements que nous avons collectivement pris lors de la campagne électorale et poursuivre la mise en œuvre d'une politique de gauche.

Cette campagne a été riche de rencontres et d'échanges avec les gervaisiennes et es gervaisiens. Leurs attentes ont évolué avec la reprise de la croissance, la réduction importante du chômage et le retour à l'emploi de nombre d'entre eux. De nouvelles aspirations s'expriment fortement en terme d'environnement, de cadre de vie et de démocratie locale. Nous les avons entendues et prises en compte dans le programme et dans ce budget.

Mais, le résultat de ses élections le confirme, au Pré Saint-Gervais, on reste également très attachés aux valeurs de la gauche que sont la solidarité, la justice et l'égalité.

Avec cette année pour la première fois, l'identification sur une ligne de financement particulière du développement de la démocratie locale et des comités de quartiers, nous vous proposons d'engager la réalisation du programme que nous nous sommes fixé après consultations des habitants.

Le renouveau de la vie démocratique n'est pas un gadget démagogique. Il représente un enjeu d'une particulière importance si nous voulons renforcer les conditions de la confiance et préserver notre contrat social.

Les habitants veulent prendre la parole, veulent être écoutés. En mettant en place ces comités de quartiers, c'est un signal que nous leur adressons : nous jouons le jeu de leur propre compétence et de leur désir d'agir concrètement dans la ville. Il nous faudra veiller à ce que tous puissent y participer, tous soient suffisamment informés, en particulier les jeunes.

Au-delà des moyens financiers, il dépend de chacun d'entre nous de faire vivre cette démocratie participative.

Deux innovations voulues par la majorité nous en donnent possibilité. D'une part, chaque conseiller municipal s'est vu attribuer la responsabilité d'un dossier ou d'un secteur d'activité. D'autre part, toutes les composantes du Conseil Municipal pourront s'exprimer dans le journal «Prévoir» dès sa prochaine parution.

Dans ce budget, nos priorités demeurent et sont réaffirmées. Avec 20% du budget fonctionnement mobilisé pour l'enseignement et la formation, 16% pour la jeunesse et le sport et 15% pour l'aménagement et l'environnement, nous sommes fidèles à nos objectifs d'égalité d'accès aux savoirs, à la culture, aux sports et d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Donner la priorité à l'enseignement, à la formation et à la jeunesse, c'est véritablement préparer l'avenir, car l'éducation au sens large est la première des préventions. Si l'éducation coûte chère, elle coûte moins que l'ensemble des mesures de réparations que nous sommes contraints de prendre, souvent dans l'urgence.

L'éducation, ce n'est pas seulement l'instruction dispensée par l'école, c'est l'accompagnement tout au long de la journée de l'enfant, c'est la pratique d'activités culturelles ou sportives de qualité, c'est l'accueil et le suivi dont il peut bénéficier dans les structures où il se rend : bibliothèque, gymnases, Centre de Loisirs, etc. c'est donc sur l'ensemble de ces secteurs qu'il nous faut poursuivre notre action.

Dans le même temps, les taux d'imposition municipaux restent ce qu'ils étaient, il y a huit ans, tout en maintenant l'effort sur la culture et l'action sociale.

Autrement dit, vous l'aurez compris, le budget que nous vous présentons est un budget de gauche.

La nouvelle majorité qui s'installe pour la première fois dans ce conseil, prend en compte l'évolution nationale de la gauche et en réunit toutes ses composantes.

Le groupe socialiste enregistre l'abstention de la gauche autrement, justifiées par son absence au cours du mandat précédent dans la majorité municipale. Cette abstention n'est pas une opposition. Dans l'actuelle configuration, elle préserve et prépare l'avenir. Elle respecte les conditions de l'accord qui nous rassemble pour les six ans à venir et qui est porteur des valeurs de gauche auxquelles nous sommes tous attachés.»

Monsieur Dupont remercie Monsieur Decobert pour la présentation des orientations budgétaires de la Municipalité.

Il indique qu'après le débat d'orientations budgétaires interviendra tout de suite le vote sur le budget. Comment, dans ces conditions, avoir un débat sérieux ?

Il tient à faire une analyse des élections municipales. Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin aboutissent à ce que la coalition PS/PC soit minoritaire sur le Pré Saint-Gervais.

Au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, les abstentionnistes se sont renforcés et sur une ville de 16.500 habitants, il n'y a que 6.800 inscrits. Il faudra faire une campagne d'inscription sur les listes électorales.

La gauche n'a obtenu que 2.200 voix soit le quart des inscrits.

Sur le plan budgétaire, il rappelle que le taux élevé de la taxe professionnelle fait fuir les entreprises. Le maintien des taux entraîne tout de même une augmentation des impôts puisque les bases augmentent. Le taux de la taxe professionnelle est le plus élevé du département.

Monsieur le Maire rappelle que la droite a reculé lors des élections municipales. Il est d'accord pour procéder à une campagne d'inscription sur les listes électorales. Il propose que les associations d'immigrés soient associées aux décisions à prendre.

La démocratie locale sera un axe majeur de ce mandat.



## 17 Adoption du Budget Primitif 2001 pour la commune

- Monsieur DECOBERT, lors du débat sur les orientations budgétaires qui vient d'avoir lieu, a réaffirmé la volonté de l'assemblée de prendre en compte les priorités déterminées au début de la mandature à savoir, comme précédemment :

- l'éducation,
- la jeunesse,
- la solidarité,
- le cadre de vie,

et en plus le renforcement de la démocratie locale, la redynamisation de l'action économique, l'accès aux nouvelles technologies et l'amélioration de l'environnement.

## 1. Une situation financière équilibrée et saine.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4,24% par rapport à 2001. Il est rappelé qu'en 2000 elles étaient déjà en augmentation de 6,5%. En ce qui concerne la fiscalité locale, on peut constater une augmentation des bases d'imposition :

	1999	2000	2001
Taxe d'Habitation	111.970.000	115.480.000	120.760.000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	89.810.000	91.850.000	96.020.000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39.000	34.000	56.000
Taxe Professionnelle(*)	77.059.387	78.580.991	79.342.096

(\*) après réintégration de la compensation pour suppression de la part salaire

- L'ensemble des bases des trois taxes principales (Taxe d'Habitation, taxe professionnelle, Taxe Foncière Bâtie) est en augmentation et en particulier celle de la taxe professionnelle ce qui démontre une reprise économique constatée depuis 1997 permettant d'assurer un produit fiscal en légère progression et une stabilisation du tissu économique de la ville.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas augmenter l'imposition directe locale pour la huitième année consécutive. Les taux seront maintenus à :

- Taxe d'habitation 12,78%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 26,94%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44,90%
- Taxe professionnelle 27,28 %

Pour la section d'investissement, le montant total des recettes s'élève à 30.390.270 francs alors qu'en 2000 il se montait à 26.207.053 francs. Elles sont donc en augmentation de près de 16 %.

Les subventions des réserves parlementaires s'élèvent à 3.300.000 francs, celles du SIPPEREC pour les mises en conformité électrique s'élèvent à 241.000 francs et la D.G.E. à 400.000 francs.

Le volume des emprunts nouveaux proposés serait porté à 10 millions afin d'accélérer les acquisitions restant à effectuer pour la réalisation du programme de la ZAC Deltéral/Sémanaz.

## 2. Des dépenses maîtrisées pour continuer l'application du programme municipal.

### a) Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 133.760.000 francs.

Les principaux postes sont les suivants :

Traitement des ordures ménagères hors frais de personnel : 3.520.000

Primes d'assurance : 603.000

Centres de Loisirs/Centres de vacances/classes de neige et de mer/structure adolescents 11-18 ans/restauration scolaire : 14.802.000

contingent incendie : 1.450.000

Subventions aux associations : 4.866.000

Subvention au CCAS : 6.300.000

Intérêt des emprunts (dont ICNE 2000), charges financières : 6.715.000

Dotations aux amortissements : 3.197.000

Eau : 804.000

Energie et électricité : 1.735.000

Dépenses de personnel : 61.725.000

Virement à la section d'investissement : 7.500.000

Taxe foncière : 613.000

Entretien de l'éclairage public et de la voirie : 960.000

Entretien des bâtiments communaux : 1.008.000

### **b) Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30.390.270 francs.**

Les travaux programmés sont les suivants :

Aménagement de rues : 2.500.000

Mobilier urbain (bornes, corbeilles, barrières, potelets, panneaux) : 100.00

Ateliers : mise aux normes chaufferie au gaz : 60.000

Bâtiment place Général Leclerc : pose store : 23.000

Cimetière : travaux sur mur côté Pantin : 20.000

Cimetière : mise en place d'une porte au local rue Garibaldi : 15.000

Ecole Suzanne Lacore : réhabilitation : 2.500.000

Ecole Maternelle Anatole France :

-Peinture des circulations + sanitaires : 70.000

-ravalement mur mitoyen avec collègue : 130.000

-Changement des portes extérieures : 125.000

Groupe scolaire Jaurès/Brossolette:

-Réhabilitation : 2.500.000

-Mise en conformité de la chaufferie : 70.000

Cantine Baudin : couverture zinc salle de cantine : 35.000

Cantine Jaurès/Brossolette :

-mise aux normes calorifugeage sur CTA cuisine : 25.000

Bibliothèque :

-Remplacement de l'autocom : 42.000

-Isolation thermique + étanchéité terrasse : 90.000

Maison des Associations : mise en conformité électrique : 40.000

Gymnase Séverine : changement des chêneaux : 45.000

Piscine :

-Mise en conformité installation gaz chaufferie : 25.000

-Joints époxy du bassin : 15.000

-Analyseur de chlore + chloromètres : 70.000

-Désamiantage chaufferie + faux plafonds : 300.000

-Extension des locaux de la piscine : 150.000

Abondance :

-Mise aux normes ascenseur : 80.000

-DéTECTEURS ioniques : 22.000

Crèche Municipale :

-Mise en conformité de la VMC : 15.000

-Remplacement de l'autocom : 35.000

Halte garderie : installation d'une VMC : 50.000

Parking Anatole France : bloc de secours + télécommande : 25.000

ZAC Deltéral/Sémanaz : Acquisitions foncières : 4.600.000

Rue Danton : Acquisition du 40 rue Danton : 463.000

Acquisition du 86 rue André Joineau : 220.000

Acquisition de véhicules : 200.000

Acquisition benne O.M. : 1.000.000

Acquisition bacs tri sélectif : 150.000

Acquisition abris à bac (remboursement par l'ODHLM) : 210.000

Matériel pour les cantines : 256.000

Matériel informatique : 400.000

Matériel pédagogique pour les écoles : 298.000

Mobilier pour les services municipaux : 160.000  
Monsieur Decobert précise que le maintien des taux des impôts permet une baisse des impôts.

Monsieur Bartolone considère qu'il faut trouver un compromis entre les recettes et les dépenses. La diminution des recettes entraîne, la plupart du temps, une diminution des dépenses. A partir de là, il faut voir qu'elles sont les dépenses qui seraient supprimées. Il faut toujours rechercher le montant acceptable par les contribuables. Il rappelle que les dispositions de justice sociale pour la taxe d'habitation au Pré Saint-Gervais sont prévues. La commune se situe au 10<sup>ème</sup> rang des communes du département de la Seine Saint-Denis par rapport au taux de la taxe d'habitation.

Les gervaisiens apprécient les différents services qui leur sont proposés.

Il sera nécessaire, dans un avenir proche, de réfléchir d'une part sur la mise en place de l'intercommunalité et d'autre part sur les arbitrages à faire sur les choix budgétaires du mandat qui vient de démarrer. La situation globale des collectivités locales entraînera de nouvelles compensations entre les villes riches et les villes pauvres. Enfin, il tient à souligner qu'une diminution des services communaux toucherait principalement les personnes à faibles revenus qui seraient, par conséquent, encore touchés par l'absence de prise en compte des collectivités de ces services.

Monsieur Dupont partage le point de vue de Monsieur Bartolone sur la nécessité d'avoir une politique renforcée de solidarité entre les communes par le biais de la dotation de solidarité urbaine. Il constate que si la dotation de solidarité urbaine augmente, les dotations de l'Etat, en revanche diminuent.

Il regrette de constater que Monsieur Bartolone considère que la politique menée soit la seule possible et que cela s'assimile à la pensée unique.

Monsieur Bartolone n'est pas favorable à la pensée unique. Il considère que les critères de la dotation de solidarité urbaine doivent évoluer dans un périmètre élargi.

Madame BADIOU rappelle que la vie démocratique doit être respectée et que le comportement de chacun conditionne l'avenir de la démocratie locale.

Elle souhaite que l'opposition municipale soit entendue et respectée.

La question est soumise au vote :

- pour la section de fonctionnement :

## DEPENSES

			pour	contre	abst.
011	Charges à caractère général	36 868 749F	22	6	5
012	Frais de personnel et charges assimilés	61 725 979F	22	6	5
65	Autres charges de gestion courante	15 121 359F	22	6	5

014	Atténuation des produits	30 000F	22	6	5
66	Charges financières	5 055 000F	22	6	5
67	Charges exceptionnelles	2 581 100F	22	6	5
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000F	22	6	5
6611	ICNE de l'exercice/emprunts	1 811 000F	22	6	5
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 197 813F	22	6	5
023	Virement à la section investissement	7 500 000F	22	6	5

#### RECETTES

				pour	contre	abst.
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services	6 863 000F	22	6	5	
73	Impôts et taxes	65 307 531F	22	6	5	
74	Dotations, Subventions et participations	52 390 137F	22	6	5	
75	Autres produits de gestion courante	1 779 332F	22	6	5	
013	Atténuation des charges	434 000F	22	6	5	
77	Produits exceptionnels	315 000F	22	6	5	
6611	ICNE N – 1 contre-passés/emprunts	1 231 000F	22	6	5	

- pour la section investissement :

#### RECETTES

				pour	contre	abst.
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 500 000F	22	6	5	
13	Subventions d'investissement	3 966 675F	22	6	5	
16	Emprunts et dettes assimilées	11 660 000F	22	6	5	
20	Immobilisations incorporelles	56 682F	22	6	5	
21	Immobilisations corporelles	2 509 100F	22	6	5	
28	Amortissement des immobilisations	2 600 000F	22	6	5	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	597 813F	22	6	5	
021	Virement à la section de fonctionnement	7 500 000F	22	6	5	

#### DEPENSES

				pour	contre	abst.
16	Emprunts et dettes assimilés	9 303 220F	22	6	5	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	750 000F	22	6	5	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 654 250F	22	6	5	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 500 000F	22	6	5	
27	Autres immobilisations financières	10 000F	22	6	5	
020	Op. pour comptes de tiers	400 000F	22	6	5	



## 18 Adoption du Budget Primitif 2001 pour l'assainissement

- Il est proposé au Conseil d'arrêter le Budget Primitif 2001 avec l'équilibre suivant :  
Fonctionnement

Dépenses 475.000  
Recettes 475.000

Investissement  
Dépenses 461.000  
Recettes 461.000

L'ensemble des dépenses et des recettes s'élève à 936.000 francs.

La question est soumise au vote :

- pour la section de fonctionnement :

#### DEPENSES

			pour	abst.
011	Charges à caractère général	13 400F	22	11
66	Charges financières	600F	22	11
68	Dotations aux amortissements et provisions	160 000F	22	11
006	Autofinancement complémentaire	300 000F	22	11

#### RECETTES

70	Ventes produits fabriqués, prestations de services	420 000	22	11
77	Produits exceptionnelles	49 000F	22	11

- pour la section d'investissement :

#### DEPENSES

			pour	abst.
13	Subventions d'investissement	55 000F	22	11
16	Emprunts et dettes assimilés	5 300F	22	11
23	Immobilisations en cours	400 700F	22	11
003	Dépenses imprévues		22	11

#### RECETTES

28	Amortissements des immobilisations	160 000F	22	11
005	Autofinancement section investissement	301 000F	22	11



## 19 Adoption des taux d'imposition de la fiscalité directe locale

- Monsieur DECOBERT rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'impôts directs locaux. Pour la huitième année consécutive, il est proposé de maintenir les quatre taxes locales aux taux suivants :

Taxe d'habitation 12,78%  
Taxe foncière sur les propriétés bâties 26,94%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44,90%  
Taxe professionnelle 27,28%

La question est soumise au vote : 22 pour, 6 contre, 5 abstentions.



## 20 Vote du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- Comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer le montant du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour 2001, il est proposé d'inscrire une somme de 7.819.218 francs soit un taux de 7,25% sur une base imposable estimée à 107.914.162 francs (état 1204 des services fiscaux pour l'année 2000). Il était de 7,09 % en 2000.

Monsieur DUPONT estime que la mise en place du tri sélectif aurait pu rapporter quelques subsides et donc ne pas entraîner une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur LEVESQUE rappelle que le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tient compte des amortissement du matériel comme l'achat d'une nouvelle benne.

La question est soumise au vote : 27 pour, 6 contre.

---



## 21 Ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle de 3 millions de francs

- Monsieur DECOBERT propose à l'Assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Local de France pour un montant de 3 millions de francs destinés à réguler éventuellement le fonds de roulement communal avec prise d'effet au 6 avril 2001.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



## 22 Vote des subventions 2001 à différentes associations

- Monsieur GRANDVOINET demande au Conseil Municipal de voter les subventions de l'année 2001 à attribuer à différentes associations qui ont déposé un dossier explicatif et un budget prévisionnel.

Il s'agit des associations suivantes :

F.C.P.E. Collège : 2.100

F.C.P.E. Primaire : 2.100

Fonds de réserve primaire : 39.000

Fonds de réserve maternelle : 16.800  
Réserve du Collège Jean-Jacques Rousseau : 30.000  
Fonds de réserve : 103.150  
Club Saint Michel : 5.000  
EPPG : 824.000  
E.S.G.L. : 80.000  
L'Événement - Arts Martiaux : 1.500  
La Boule du Trou Marin : 1.000  
La Boule Gervaisienne : 5.000  
O.M.S. : 9.900  
Tennis Club du Pré Saint-Gervais : 150.000  
Bel Matador : 2.000  
E.M.G.M. : 1.794.820  
A.G.O.P. : 2.300  
Amicale Chevreul : 800  
Amicale 2000 : 800  
Amicale La Gaufrette : 1.000  
amicale Babylone : 3.500  
Amicale du 14 juillet : 400  
Amicale Terrasses Deltéral : 2.000  
A.N.A.C.R. : 1.185  
Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre : 1.500  
Association des Bretons : 1.000  
Association des Secrétaires Généraux du 93 : 500  
Association du Village de Sansangue : 2.000  
Averroes : 30.500  
Centre Culturel Ekhal Shlomo : 30.000  
Comité de Jumelage : 7.000  
Comité de la Croix Rouge : 11.000  
F.N.A.C.A. : 1.000  
Les Fines Fourchettes : 1.000  
Petits Prodiges : 500  
Mouvement chrétien des retraités : 500  
Prévention Routière : 800  
Secours Catholique : 1.100  
Union Nationale des Combattants : 2.000

La Fête est dans le Pré : 338.500  
Caisse des écoles : 55.000  
C.C.A.S. : 6.300.000  
Club Gervaisien du 3<sup>ème</sup> Age : 118.000  
La GAPE : 115.000  
Ouistitis : 184.305  
Comité des Oeuvres Sociales : 267.500  
Fond de réserve projet jeunes : 18.000  
Mission Locale Pantin/PSG : 210.000  
Spontanéités Gervaisiennes : 15.000  
La Module du Pré : 800  
Club photo du Pré : 500  
La valise aux rimes : 500  
AGAM : 22.500  
Participation au contrat d'association de l'Ecole privée St-Joseph : 300.000  
Seine Saint-Denis Porte de France : 1.640  
Fonds de réserve pour les comités de quartier : 50.000

Ne participent pas au vote :

Monsieur BOISSON pour l'O.M.S.,  
Monsieur AMARA pour le Tennis Club du Pré Saint-Gervais,  
Monsieur ABERLE pour le Comité de Jumelage,  
Monsieur GRANDVOINET pour le fonds de réserve des comités de quartier.

Pour la demande de subvention de la FNACA, il est demandé un vote spécifique :  
27 pour, 6 contre

Pour les autres associations, le vote est obtenu à l'unanimité.



---

## 23 Subvention à l'U.N.C. pour une visite à Verdun au profit d'une classe de 3<sup>ème</sup>

- Madame LEGRAND informe qu'une classe de 3<sup>ème</sup> du Collège Jean Jacques Rousseau va se rendre à Verdun avec l'Union Nationale des Combattants.

La commune est sollicitée pour participer à ce projet pédagogique à hauteur de 10.000 francs.

Il est demandé au Conseil de verser une subvention de 10.000 francs à l'Union Nationale des Combattants.

Monsieur DEGARDIN ne prend pas part au vote.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



---

## 24 Subvention au foyer socio éducatif du collège Jean Jacques Rousseau

- Madame LEGRAND rappelle que la commune dispose d'un fonds d'attribution de subvention au foyer socio éducatif du Collège Jean Jacques Rousseau.

La ville est sollicitée d'une part pour une participation à un voyage d'étude à Rome pour un montant de 5.670 francs et d'autre part pour une sortie à Rochefort sur Mer pour un montant de 3.540 francs.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 9.210 francs au foyer socio éducatif du Collège Jean Jacques Rousseau.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité

---



## 25 Personnel communal - régime indemnitaire pour l'année 2001

- Monsieur le Maire demande, au Conseil de délibérer sur le régime indemnitaire et donc sur l'ensemble des primes attribuées au personnel communal pour les filières administrative, technique, médico sociale, culturelle, sportive et animation.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



## 26 Personnel communal - création de poste

- Madame LAPORTE indique qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est demandé au Conseil l'autorisation de créer un poste d'attaché territorial au secrétariat général et un poste d'attaché territorial au service Scolaire, Jeunesse et Sports.

D'autre part, il est demandé de créer un poste de technicien territorial au service informatique.

Monsieur DUPONT souhaite avoir des explications sur la création d'un poste d'attaché au secrétariat général.

Monsieur le Maire lui indique que la charge de travail et la continuité du service nécessitent de créer un poste.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



## 27 Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles pour le compte de la commune du Pré Saint-Gervais

- Madame LESCURE rappelle que les instituteurs et professeurs des écoles, effectuant certains travaux supplémentaires pour le compte et à la demande des Collectivités Territoriales, en dehors de leur service normal, bénéficient d'une rémunération, dont les taux ont été modifiés, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2000, par le décret n° 2000-1154 du 29 novembre 2000.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



## 28 Avenant n° 6 au marché d'exploitation des installations de chauffage des établissements communaux à conclure avec DALKIA

- Monsieur LEVESQUE rappelle qu'en 1993, la Ville a contracté avec la société ESYS MONTENAY, un marché d'exploitation des installations thermiques. Depuis cette date, le marché a été transféré par avenant à la société Dalkia suite à l'opération de fusion absorption.

Conclu pour huit ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 1993, ce marché arrive normalement à échéance le 30 avril 2001. Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée début 2000 pour permettre l'attribution d'un nouveau marché.

Cependant compte tenu des élections municipales les 11 et 18 mars, les délais légaux minimums de consultation conduisent nécessairement à ce que l'attributaire du marché soient désignés par la Commission d'appel d'offres nouvellement élue.

Devant la difficulté de garantir la reprise effective de la conduite des installations de chauffage et de conduite des installations de traitement de l'eau de la piscine par le nouveau titulaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2001, il est proposé au Conseil d'autoriser la prolongation du Marché actuellement en vigueur.

Cette prolongation entraînant une augmentation de 5% du montant du marché, la Commission d'Appel d'Offres a été consultée le 02 mars 2001. Elle a rendu un avis favorable à la prolongation en la proposant jusqu'au 30 juin 2001.

Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 6 au marché d'exploitation des installations de chauffage des établissements communaux à conclure avec DALKIA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

---



## 29 Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale

- Monsieur BARTOLONE rappelle que la Commune peut bénéficier de subventions exceptionnelles au titre des crédits dits "Réserve Parlementaire" pour la réalisation de travaux d'intérêt local.

Les travaux suivants sont susceptibles d'être éligibles :

Description des opérations	Montant de la subvention de la réserve parlementaire
Groupe scolaire Jaurès/Brossolette : Réhabilitation intérieure tranche 2001	1.000.000 Francs HT
Ecole Maternelle Suzanne Lacore: Réhabilitation intérieure	1.000.000 Francs HT
Aménagement de rues	1.000.000 Francs HT

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le dépôt des demandes de subvention pour les opérations ci-dessus.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



## 30 Approbation du versement des subventions du FIQ dans le cadre de l'OPAH

- Monsieur SOUDON rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (créée par délibération du 26 janvier 1999) a pour objectif de réhabiliter prioritairement 25 immeubles. Néanmoins la procédure (et donc ses financements) s'applique sur l'ensemble du territoire communal à d'autres immeubles que ceux répertoriés en action prioritaire.

Les aides possibles sont les suivantes :

L'ETAT :

- Aide par des primes à l'amélioration de l'habitat et subventions pour sortie d'insalubrité,

L'ANAH :

- Aide au titre de subventions pour la lutte contre le saturnisme,

LA REGION :

- Aides en direction des propriétaires occupants et parties communes des immeubles,

LE DEPARTEMENT :

- Aide au financement de l'équipe opérationnelle «LE PACT ARIM 93»,
- aide aux propriétaires et locataires occupants,
- cofinancement du Fonds d'Intervention de Quartier,

LA COMMUNE :

- financement de l'équipe opérationnelle «LE PACT ARIM 93»,
- cofinancement avec le Département du Fonds d'Intervention de Quartier.

Ce dispositif est complété par la création du Fonds d'Intervention de Quartier (F.I.Q. délibération du conseil municipal en date du 14 juin 1999) qui accorde des subventions complémentaires, à parité entre la ville et le Département en fonction de la nature des travaux et de la situation financière du propriétaire occupant ou non, et des prêts de la caisse des Dépôts et Consignations à un taux préférentiel .

Le PACT ARIM 93, opérateur de l'OPAH, fait le recensement des dossiers de demande de subvention ou de prêt, qui sont examinés par les différents partenaires au cours d'une commission d'attribution des subventions.

Le premier groupe de travail du FIQ s'est réuni à cet effet le 26 octobre 1999 et a proposé de retenir un total de 485 308 Francs, réparties entre la ville du Pré Saint-Gervais pour 242.522 Francs et le Conseil Général pour 244 938 Francs.

Le deuxième groupe de travail du FIQ s'est réuni 28 avril 2000 et a proposé de retenir un total de 134.654 Francs, réparties entre la ville du Pré Saint-Gervais pour 72.180 Francs et le Conseil Général pour 62.474 Francs.

Il appartient au Conseil de décider l'attribution des subventions du 3<sup>ème</sup> groupe de travail qui s'est réuni le 6 mars 2001 et a proposé de retenir un total de 208.017 Francs, réparties entre la ville du Pré Saint-Gervais pour un montant de 100.760 Francs et le Conseil Général pour 107.257 Francs.

Monsieur DUPONT souhaite connaître la composition du groupe de travail.

Monsieur LEVESQUE précise que le groupe de travail est composé de représentants du PACT ARIM, de l'ANAH, du Département et de la ville.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.



---

## 31 Etat des marchés soldés ou en cours pour l'année 2000

- Monsieur LEVESQUE rappelle qu'à l'occasion de la présentation du Budget, et en application de l'article 361-2 du Code des Marchés Publics, le tableau récapitulatif adressé à chaque Conseiller Municipal dresse un état des marchés soldés ou en cours au 31 décembre 2000.



---

## 32 Décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code des Collectivités Territoriales

- -Décision n° 87/2000 : contrat d'occupation précaire du 1<sup>er</sup> étage du 32 rue Danton avec Monsieur Marcel RAEMY,
  - Décision n° 89/2000 : règlement d'honoraires à la SCP SIRAT et GILLI relatif au dossier Duvanel,
  - Décision n° 04/2001 : convention pour mission d'étude avec la Société BOUTET Consultant,
  - Décision n° 06/2001 : Convention de mise à disposition gratuite des oeuvres prêtées par le FDAC,
  - Décision n° 08/2001 : contrat de vente de la benne à ordures ménagères de marque Semat Renault,

-Décision n° 10/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise France Telecom (communication filaires locales),

-Décision n° 11/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise CEGETEL (communication filaires interurbaines),

-Décision n° 12/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise CEGETEL (communication filaires internationales),

-Décision n° 13/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise CEGETEL (communication filaires vers mobiles),

-Décision n° 14/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise CORIOLIS (téléphonie mobile),

-Décision n° 15/2001 : attribution du marché de prestations de téléphonie à l'entreprise France Telecom (liaisons louées, kiosque).

- Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h39.  
Le secrétaire de séance : Nicolas SOUDON  
Le Maire : Gérard COSME

